
NORME INTERNATIONALE 2695

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Panneaux de fibres — Panneaux durs et mi-durs pour utilisation générale — Spécifications de qualité — Aspect, tolérances de forme et de dimensions

Fibre building boards — Hard and medium boards for general purposes — Quality specifications — Appearance, shape and dimensional tolerances

Première édition — 1976-04-01

[ISO 2695:1976](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/edd2254c-fc95-4658-ad76-18587f41959f/iso-2695-1976)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/edd2254c-fc95-4658-ad76-18587f41959f/iso-2695-1976>

standards.iteh.ai

CDU 674.817-41

Réf. n° : ISO 2695-1976 (F)

Descripteurs : panneau de construction, panneau de fibre, spécification de matière, aspect, forme, tolérance de dimension, tolérance de forme.

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 2695 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 89, *Panneaux de fibres*, et soumise aux Comités Membres en mai 1972.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

| | | |
|-------------------------|------------------|---|
| Afrique du Sud, Rép. d' | Iran | ISO 2695:1976 |
| Allemagne | Irlande | Roumanie |
| Australie | Italie | Royaume-Uni |
| Autriche | Norvège | Suède |
| Belgique | Nouvelle-Zélande | Suisse |
| Espagne | Pakistan | Tchécoslovaquie |
| Hongrie | Pays-Bas | Turquie |
| Inde | Pologne | U.R.S.S. |

Les Comités Membres des pays suivants ont désapprouvé le document pour des raisons techniques :

Canada
France

Panneaux de fibres – Panneaux durs et mi-durs pour utilisation générale – Spécifications de qualité – Aspect, tolérances de forme et de dimensions

1 OBJET

La présente Norme Internationale fixe les conditions générales de qualité requises pour : l'aspect, les tolérances de forme et de dimensions, concernant les panneaux de fibres pour utilisation générale, définis dans l'ISO 818, paragraphe 2.1 et chapitre 3.

2 DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale s'applique aux panneaux durs et mi-durs des dimensions commerciales pour utilisation générale. Elle ne vise pas les panneaux de fibres pour utilisations spéciales, tels que définis dans l'ISO 818, paragraphe 2.2.¹⁾

3 RÉFÉRENCES

ISO 767, *Panneaux de fibres – Détermination de l'humidité*.

ISO 818, *Panneaux de fibres – Définition – Classification*.

ISO . . . , *Panneaux de fibres – Échantillonnage, découpage des éprouvettes et contrôle*.²⁾

ISO . . . , *Panneaux de fibres – Mesurage des dimensions des panneaux*.²⁾

4 ÉCHANTILLONNAGE

L'échantillonnage doit être effectué suivant l'ISO . . .

5 ASPECT

Une des faces du panneau doit être lisse et exempte de tout défaut pouvant nuire à son utilisation. Les arêtes doivent être nettes, et les chants perpendiculaires au plan du panneau.

6 HUMIDITÉ

Si une série d'humidités qui doit être atteinte par les panneaux à la date de la livraison est agréée entre l'acheteur et le fournisseur, l'humidité doit être déterminée suivant l'ISO 767.

7 TOLÉRANCES DE FORME ET DE DIMENSIONS

7.1 Tolérances de forme

7.1.1 Rectitude des bords

Les panneaux doivent avoir des arêtes droites. L'écart maximal des arêtes d'une ligne droite ne doit pas être supérieur à 0,1 % (c'est-à-dire 1 mm par mètre) mesuré sur la longueur complète de l'arête et pour chaque longueur partielle de 1 000 mm, l'écart maximal ne devant pas être supérieur à 1 mm. La rectitude des bords doit être déterminée suivant l'ISO . . .

7.1.2 Équerrage

Les panneaux doivent être rectangulaires. L'écart maximal de la forme du panneau d'un angle droit, mesuré sur une longueur de 1 000 mm, ne doit pas être supérieur à 2 mm. L'équerrage doit être déterminé suivant l'ISO . . .

7.2 Tolérances sur les dimensions

Les écarts (tolérances) admis pour l'épaisseur, la longueur et la largeur des panneaux, sur les valeurs nominales, sont indiqués dans le tableau.

| Type | Épaisseur | Écarts admis | | |
|------------------|-------------|--------------|----------|---------|
| | | Épaisseur | Longueur | Largeur |
| Panneaux durs | ≤ 3,5 | ± 0,4 | ± 5 | ± 3 |
| | > 3,5 ≤ 6,5 | ± 0,5 | | |
| | > 6,5 | ± 0,7 | | |
| Panneaux mi-durs | ≤ 6,5 | ± 0,5 | ± 5 | ± 3 |
| | > 6,5 ≤ 13 | ± 0,7 | | |
| | > 13 | ± 0,9 | | |

Le mesurage des dimensions des panneaux doit être effectué selon l'ISO . . .

1) La présente Norme Internationale peut cependant être appliquée aussi à certaines catégories de panneaux de fibres pour utilisations spéciales, sur la base d'un accord entre l'acheteur et le fournisseur.

2) En préparation.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 2695:1976

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/edd2254c-fc95-4658-ad76-18587f41959f/iso-2695-1976>